



des parents de 6^{ème}

Année 2018 – 2019

Le collège Pierre Valdo



COLLEGE PIERRE VALDO

11, chemin Claude Debussy
69120 VAULX EN VELIN
Tél : 04.78.79.51.30
Fax : 04.78.79.51.33

I - LE COLLÈGE Pierre VALDO

A) La structure et les options :

570 élèves
23 divisions
1 classe ULIS (unité locale d'intégration scolaire)

2 sections sportives : handball et football
1 classe bilangue : anglais –espagnol

LV1 : anglais
LV2 : allemand, espagnol, italien

Latin (en enseignement de complément)

B) LES DISPOSITIFS ET L'OFFRE DE FORMATION :

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}:

5 ^{ème}	Langues et Cultures de l'Antiquité
5 ^{ème}	Sciences, technologie et société
4 ^{ème}	Corps, santé, bien-être et sécurité
4 ^{ème}	Transition écologique et développement durable
3 ^{ème}	Culture et création artistique
3 ^{ème}	Monde économique et professionnel

L'accompagnement personnalisé pour toutes les classes :

Il concerne de nombreuses disciplines et tous les niveaux et prend la forme soit de modalités de cours en groupes soit de co-enseignement. Ces deux formes peuvent alterner tout au long de l'année selon les besoins des élèves et les choix pédagogiques des équipes.

Les méthodes pédagogiques et l'accompagnement :

TOP (Tutorat à objectifs personnalisés effectué au sein de la classe)*

Co-enseignement

Cours en îlots bonifiés

Tutorat

Aides aux devoirs

Ateliers TSL (troubles spécifiques du langage) en 6^{ième}/5^{ième}.

Projet mené auprès d'une classe de 6^{ième}

Les ateliers de pratique sportive, artistique, scientifique et culturelle :

théâtre,

journal du collège,

robotique,

rugby

danse contemporaine,

orchestre,

cinéma.

Les actions du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

Création d'un CVC (Conseil de vie collégienne),

Formation des délégués,

Actions de sensibilisation au harcèlement (6^{ième}),

Intervention d' Energie Jeunes pour développer la persévérance scolaire (6^{ième}/4^{ième}),

Participation au concours « Non au harcèlement »,

Journées VIE de sensibilisation à la sécurité routière (3^{ième}),

Prévention des violences dans les relations garçons-filles (3^{ième}),

Sensibilisation aux représentations stéréotypées des genres dans le cadre de la semaine de la presse (6^{ième}),

Education à la sexualité (4^{ième}),

Journée de la Laïcité.

L'ouverture culturelle :

Outre les enseignements et les sorties scolaires, les ateliers, les voyages, d'autres activités ponctuelles et des actions avec des partenaires du territoire contribuent à enrichir l'ouverture culturelle des élèves : collège au cinéma, ateliers d'écriture, EPI « Culture et création artistique » en 3^{ième}, projet européen Erasmus+ autour du Foot Citoyen qui s'est déroulé sur deux années 2016-2017 et 2017-2018

ORGANIGRAMME

Principale

Madame B. ROBIN

Principal Adjoint

M. P. TAPPA

Adjoint Gestionnaire

Mme C. CAYRIER

Secrétariat de Direction

Mme N. OUNISSI

Secrétariat de gestion

Mme C. BOUZERARI

Infirmière scolaire

Mme N. GIRAUD

Assistante sociale

Mme S. ARROUDJ

Médecin scolaire

NOS CONSEILS AUX PARENTS

Un temps de travail scolaire est nécessaire chaque jour à la maison, après un petit moment de détente accompagné d'un goûter.

Tenir bon sur : " D'abord le travail, ensuite les loisirs ou Internet"

De l'attention : montrez à votre enfant que vous vous intéressez à sa scolarité.

Attention toutefois à ne pas trop "mettre la pression". Pensez aussi à l'encourager. Ayez confiance dans les méthodes données par les enseignants. Chaque matière a ses méthodes propres. Votre enfant n'est pas devant un jeu vidéo où c'est lui qui décide des méthodes pour réussir. Suivre celles des enseignants est un gage de réussite dans le temps.

La bonne attitude à avoir avec votre enfant

Vérifiez bien que le travail est fait.

Vérifiez le contenu de l'agenda (que le travail soit noté chaque jour) et ce qui est aussi noté dans le cahier de texte de Pronote.

Aidez votre enfant à planifier son travail pour le répartir sur des plages de temps libre.

Faites-lui **réciter ses leçons** (ce qui vous permet de vérifier que les cahiers sont bien tenus) si besoin par écrit pour vérifier l'orthographe des mots et la précision des connaissances (les devoirs en classe se font souvent à l'écrit).

Regardez le carnet de correspondance **au moins une fois par semaine** même si votre enfant ne vous le propose pas.

Ne remettez pas en cause le travail donné par les professeurs devant votre enfant. N'hésitez pas à venir voir les enseignants pour comprendre leurs objectifs.

Aidez les professeurs, appuyez-vous sur leurs cours, leurs conseils, leurs méthodes et leurs outils (fiches, sites internet ...)

Quand votre enfant ne comprend pas quelque chose, vous pouvez lui donner des explications mais surtout l'inciter à **demander** à l'enseignant.

LA VIE SCOLAIRE CÔTÉ PARENTS

- Un cahier de texte **bien rempli** facilite le travail de votre enfant et votre suivi.
- Le **carnet de correspondance** de votre enfant **et Pronote** sont les outils de **correspondance indispensables** entre vous et le collège (emploi du temps, lien avec l'équipe éducative, prise de rendez-vous avec un professeur, horaires, gestion des absences des élèves ...)
- **Deux interlocuteurs privilégiés** pour suivre votre enfant dans sa scolarité :
 - **Le professeur principal** : n'hésitez pas à demander un rendez-vous, il vous aidera dans le suivi de votre enfant au sein de la classe.
 - **Le CPE (Conseiller Principal d'Éducation)** : il répondra à vos interrogations concernant la vie de l'établissement.
- Les autres membres de **l'équipe éducative** : la Principale, la Principale adjointe, l'Adjoint gestionnaire, l'Infirmière, la Conseillère d'Orientation Psychologue, l'Assistante Sociale, les professeurs sont là aussi pour répondre à vos interrogations. Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par le biais du carnet de liaison.
- **Les parents délégués** : ils sont la voix de tous les parents de la classe de votre enfant ; vous pouvez bien sûr les contacter si besoin.
- **Les absences et retards** de votre enfant :
 - **Tout retard** doit être justifié par les responsables légaux **dans le carnet de correspondance**, le jour même ou au plus tard le lendemain pour les élèves demi-pensionnaires.
 - **Toute absence** doit être signalée le jour même, avant 9h, par un appel téléphonique des parents à la Vie Scolaire, et doit ensuite être justifiée par écrit dans le carnet de correspondance.

- **Un outil indispensable** pour le suivi de la scolarité de votre enfant : **PRONOTE**

Pronote est un logiciel informatique de gestion de la vie scolaire. Il vous permettra de suivre pas à pas la vie scolaire de votre enfant ; vous pourrez notamment consulter son emploi du temps, les absences éventuelles des professeurs, suivre les absences et retards de votre enfant, connaître le travail qu'il aura à faire à la maison.

Un code vous sera remis à la rentrée, qui vous permettra d'accéder à la plateforme et aux informations qu'elle contient.

ÊTRE PARENT D'ÉLÈVE(S) AU COLLÈGE

Au collège, les élèves rencontrent **des adultes exerçant différents métiers** : enseignants, Direction, Conseillers principaux d'éducation (CPE) ou Conseiller d'orientation psychologue (COP), documentaliste, personnels médico-social, administratifs, techniques, comptables, assistants d'éducation.

Ils constituent avec les parents et sous la responsabilité du Principal, **une communauté éducative** ayant pour vocation de développer les compétences de vos enfants afin de les préparer à leur futur rôle d'acteur de la vie citoyenne, sociale et professionnelle.

Cet objectif implique **une relation constructive et suivie entre les familles et le collège** fondée sur un engagement responsable, une écoute réciproque et une confiance partagée.

Cette relation se concrétise à deux niveaux :

- **Le suivi scolaire individuel d'un élève**

Il permet des échanges à l'initiative du collège ou de la famille, réunions de début d'année, remise du bulletin, rendez-vous avec un enseignant

Quelques conseils

- Pensez au **carnet de correspondance** et à **Pronote**, ce sont les principaux outils d'information et de communication.
- N'hésitez pas à prendre rendez-vous si vous constatez que votre enfant rencontre des difficultés.
- Prenez contact avec **les parents qui vous représentent au collège** quand vous ne savez pas quelle attitude adopter ou quelle démarche entreprendre.

- **L'action collective des parents d'élèves**

Elle s'exerce par l'intermédiaire d'une organisation, la **FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)** ouverte à tous les parents d'élèves du collège.

Elle fait entendre **la voix des familles** tout au long de l'année, dans le collège et à l'extérieur (Direction Académique, Métropole du Grand Lyon).

REPRÉSENTER LES PARENTS D'ÉLÈVES AU COLLÈGE

Suivant vos choix et vos disponibilités, la **FCPE** vous offre la possibilité d'exercer **diverses fonctions** :

- **Élu ou suppléant au conseil d'administration (CA)**

Pour cela, il faut s'inscrire sur **une liste** de candidats présentée pour **l'élection au CA**. Au collège Pierre Valdo, les parents disposent de 7 places de titulaires et 7 de suppléants.

Le CA se réunit plusieurs fois dans l'année. **Il vote le budget, le règlement intérieur, le projet d'établissement, les voyages scolaires, les sorties...**

La Direction lui présente le bilan de l'année écoulée.

Les membres de la **commission permanente**, du **conseil de discipline** et du **comité d'hygiène et de sécurité** sont désignés parmi les parents élus et leurs suppléants ; ils traitent des sujets relevant du domaine de compétence de chacune de ces instances.

- **Délégué en conseil de classe**

Le délégué des parents suit une ou plusieurs classes, et assiste aux conseils de classe.

Eventuellement, le parent délégué assiste aux **commissions éducatives et disciplinaires** concernant les élèves de la classe dont il a la charge.

Il peut également intervenir auprès d'un enseignant, du professeur principal, voire de la Direction pour porter des **doléances collectives** d'élèves ou de parents de la classe.

- **Membres de la Commission Hygiène et Sécurité**
- **Délégué au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**
- **Représentant dans des groupes de réflexion et/ou de travail**
- **Représentant au Foyer Coopératif**
- **Membre du bureau de l'U.N.S.S.**

Information aux parents

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans l'établissement scolaire, de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

Vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous, dont la vôtre.

Merci de les respecter.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NÉCESSITENT LA MISE EN SURETÉ
DÈS QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE

RESTEZ OU REGAGNEZ UN BATIMENT EN DUR

Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens



NE SORTEZ PAS N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,
vous gêneriez les déplacements des services de secours.
Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.



NE TELEPHONEZ PAS

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau
pour les services de secours



Toutes les informations et
le suivi de la situation de crise
sont disponibles de façon officielle sur

France Inter 99,8 MHz ou 101,1 MHz

France Info : 103,4 MHz ou 105,4 MHz

Prévoyez un poste récepteur à piles



Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.